



AGO

2M EXPORT

## PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 8 JUILLET 2024

Le 8 juillet 2024 à 10 heures, au siège de la société

MEBARET Hamza, né le 1<sup>er</sup> janvier 1985 à Henchir (Algérie)  
De nationalité algérienne, marié  
Demeurant : 23, rue Amédée VII – 06300 Nice (France)

Actionnaire unique d'une société par actions simplifiée

A pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant:

- Nomination de la présidence ;
- Non rémunération de la présidence

### Première décision – nomination de la présidence

L'associée unique décide d'accepter les fonctions de présidente telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour, le 8 juillet 2024, et pour une durée indéterminée :

### Deuxième décision – non rémunération

Il n'est prévu aucune rémunération salariale pour la présidence.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 10 heures 15 minutes. Il est dressé ce procès-verbal signé par l'intéressé.

Fait en autant d'originaux que requis par la loi.

À Nice,  
Le 8 juillet 2024

Monsieur MEBARET Hamza

